

Globethics Repository

The logo for Globethics, featuring the word "Globethics" in white sans-serif font on a blue rectangular background.

Déclaration et engagements des Chrétiens réunis à Genève en novembre 2015 sur le thème de la justice climatique et le respect de la Biosphère

This page was generated automatically upon download from the Globethics Repository.
More information on Globethics see <https://www.globethics.net>. Data and content policy
of Globethics Repository see <https://repository.globethics.net/pages/policy>.

Item Type	Document
Authors	Schach, Michel;Amisi, Gabriel;Matthey, Jacques
Publisher	Paroisse protestante de Chêne
Rights	With permission of the license/copyright holder
Download date	2026-07-15 14:15:10
Link to Item	http://hdl.handle.net/20.500.12424/229049

Déclaration et engagements des chrétiens réunis à Genève en novembre 2015, sur le thème de la justice climatique et le respect de la Biosphère

Nous, soussignés, sommes reconnaissants envers Dieu, pour la terre, l'eau, l'air, les plantes, les animaux et l'ensemble des créatures, manifestations de sa Création, dont la beauté et la générosité nous émerveillent ;

Nous sommes attentifs à l'esprit des grandes religions et spiritualités mondiales et à la foi comme source cruciale de responsabilisation (empowerment) ;

Nous adhérons à une éthique altruiste qui engage la solidarité humaine et découvre les motifs subjectifs en chacun de nous, motifs qui aident à répondre librement aux défis du changement du monde dans lequel nous vivons ;

Nous sommes interpellés par les études scientifiques qui nous parlent de la Terre sous l'angle d'une Biosphère réunissant les êtres vivants, les sols, les océans et l'atmosphère dans un processus d'évolution indissociable ;

A la suite des scientifiques Vernadski et Lovelock, nous considérons cette Biosphère comme un organisme vivant dont les êtres humains sont les hôtes et tout à la fois les membres, la Biosphère représentant le seul lieu où les êtres humains puissent véritablement vivre ; sur un plan théologique, cette Biosphère peut être considérée comme la partie de la Création confiée à la responsabilité des êtres humains ;¹

Nous adoptons une attitude de compréhension et d'acceptation des preuves scientifiques que le changement climatique est induit par l'activité humaine ;

Considérant que « la dose fait le poison », nous craignons que le surcroît de gaz à effet de serre agisse comme un poison pour les écosystèmes de la Biosphère ; notre inquiétude est d'autant plus forte que ces gaz ont le potentiel de nuire à chacun et à sa descendance en perturbant l'équilibre de la Biosphère et de ses écosystèmes ;

Nous percevons les enjeux climatiques et la mise en danger des équilibres de la Biosphère comme touchant à un fondement crucial de la foi, à savoir la responsabilité envers autrui et la Création ;

Nous constatons que nous nous laissons détourner de la justice et de la raison ; nous déplorons un gaspillage dommageable au sein d'une société de *consommation* et de « *consumation* » ;²

Nous nous interrogeons sur la crédibilité des marchés de droits d'émission, droits qui représentent autant d'« indulgences » pour des montants d'émissions souvent intolérables ;

Nous pensons qu'un système économique qui détruit des postes de travail pour les remplacer par des postes ayant un niveau de productivité plus élevé comporte une illusion ; il mène à l'exclusion de nombreuses personnes, tout en conduisant, à l'échelle de la planète, à prélever plus de ressources et à rejeter davantage de déchets dans la Biosphère ;

Nous constatons les difficultés à recycler complètement les flux de matières mis en mouvement dans un système économique hyperindustrialisé ;

Nous avons le sentiment que les sociétés humaines se vouent à l'économie comme à une sorte de divinité – Argent trompeur (Mammon)³ – dont elles dépendent au point d'être obligées de la faire croître sans cesse ; nous sommes inquiets de voir que cette divinité exige chaque jour un butin plus élevé en êtres humains et en dommages environnementaux ;

Nous déplorons l'incapacité chronique des négociations climatiques à dépasser le cadre économique, alors même que les dommages à venir s'annoncent comme inacceptables, du fait du réchauffement global et de l'acidification des océans.

Nous soussignés, à titre individuel et représentants de

..... prenons les engagements suivants :

¹ « Le SEIGNEUR Dieu prit l'homme et l'établit dans le jardin d'Eden pour cultiver le sol et le garder. » (Genèse, 2, 5)

² « Consommer » vient du latin *consumere*, consumer, détruire, sens qui a supplanté le sens initial de *consummare*, faire la somme de, mener à son achèvement.

³ Luc, 6, 13

Titre 1

PRINCIPES ET ENGAGEMENTS GENERAUX ENVERS LA BIOSPHERE ET DEMEURE COMMUNE

Louange

« SEIGNEUR, notre SEIGNEUR, que ton nom est magnifique par toute la terre ! Mieux que les cieux, elle chante ta splendeur ! » (Psaume 8, 2)

Principe de préservation de la demeure commune et de sa biodiversité, pour les communautés politiques

Il convient de reconnaître la Biosphère comme la demeure commune de l'humanité, et pas seulement comme un ensemble de ressources et de services à se partager. La Biosphère est le support de vie commun de l'humanité et elle fonctionne comme un organisme vivant ayant un métabolisme du fait des échanges de flux de matières en son sein.⁴ Nous sommes faits du matériau de la Biosphère.

La Biosphère est aussi le siège d'une biodiversité de grande valeur, que ce soit en elle-même ou pour l'édification des êtres humains et leur émerveillement.

Il convient de préserver l'équilibre dynamique du métabolisme de cette demeure commune – support de vie de l'humanité – ainsi que la biodiversité de ses écosystèmes.

Le respect pour la Biosphère est essentiel à la bonne marche des communautés politiques du monde et le terme de Biosphère permet de parler des enjeux et objectifs concrets qui les intéressent.

• *NOUS NOUS ENGAGEONS* à contribuer à la préservation de cette demeure commune et à sa biodiversité pour notre communauté politique et les communautés politiques du monde.

☐ oui⁵
☐ non
.....

Preuves scientifiques du changement climatique

Il convient d'adopter une attitude de compréhension et d'acceptation des preuves scientifiques que le changement climatique est induit par l'activité humaine.⁶

• *NOUS NOUS ENGAGEONS* à ouvrir le dialogue avec les scientifiques pour mieux comprendre les relations de cause à effet et à demander, à chaque occasion, aux sceptiques, une attitude constructive et ouverte parce qu'un certain degré d'incertitude ne doit pas bloquer la mise en œuvre d'actions raisonnables et vigoureuses.

☐ oui
☐ non
.....

Principe de limitation des flux de matières perturbant la Biosphère

Il faut limiter les prélèvements des énergies fossiles et les rejets de gaz à effet de serre, ainsi que les autres flux de matières faisant problème et menant à la déforestation, la surpêche, l'érosion des sols. Il en va de même du rejet des matériaux de synthèse en quantités étrangères à la Biosphère. Tout cela modifie son fonctionnement et celui de ses écosystèmes. Il s'agit d'enrayer durablement la perte de biodiversité, en

⁴ La Biosphère a un métabolisme du fait des échanges de matières entre ses écosystèmes, principalement l'azote, l'oxygène, le carbone et l'hydrogène.

⁵ Mettre un « ✓ » dans la case indiquant son accord ou son refus, ou laisser une remarque.

⁶ Voir bibliographie.

Europe et partout ailleurs dans le monde.

☐ oui
☐ non

• *NOUS NOUS ENGAGEONS* à résister et à combattre les idéologies selon lesquelles l'action consistant à couper les émissions est trop coûteuse ou à prétendre que le développement économique compense les pertes de diversité biologique.

.....

Principe des technologies écoefficientes

Les technologies écoefficientes doivent être appréhendées dans un contexte large pour être vraiment comprises, ce qui n'est souvent pas le cas ; évaluer une innovation technologique hors de son contexte mène souvent à en surestimer l'utilité et à substituer une atteinte par une autre. Par exemple, la production des biocarburants de première et seconde génération mène à l'accaparement des terres au détriment de la production alimentaire, de même que l'extraction d'uranium pour l'énergie nucléaire ruine l'environnement de régions entières.

Aussi convient-il que les communautés politiques encouragent le développement des technologies écoefficientes en tenant compte de tous les paramètres pertinents.

☐ oui
☐ non

• *NOUS NOUS ENGAGEONS* à soutenir le développement de ces techniques et à être attentifs aux évaluations intégrant l'ensemble des paramètres pertinents.

.....

Principe de limitation des émissions

Ces dernières années, les océans et les sols ont retiré de l'atmosphère 2,9 t de CO₂ par personne et par an. ⁷ Les émissions maximales ne devraient en aucun cas dépasser ce seuil. Or, nous savons que ce seuil est largement dépassé.⁸

Le montant juste d'émission se mesure au niveau des activités de consommation, en intégrant les émissions des produits consommés, y compris ceux produits à l'étranger. La consommation est d'abord envisagée comme une activité collective, à l'échelle de chaque communauté.

Le seuil ci-dessus risque de diminuer dans les années à venir ; il faudra mettre régulièrement à jour ce montant pour déterminer le niveau d'émission maximal.

• *NOUS NOUS ENGAGEONS* à nous intéresser à la mise à jour de ce seuil, à le considérer comme le seuil moralement défendable (licite), à comparer nos émissions collectives (et individuelles) à ce seuil. Il nous appartiendra d'en tirer les conséquences pratiques en réalisant tout ou une partie des engagements ci-après.

☐ oui
☐ non

.....

Louange

« N'aurez-vous pas de respect pour moi ? – oracle du SEIGNEUR. Ne tremblerez-vous pas devant moi qui ai mis le sable comme limite à la mer, frontière définitive qu'elle ne passera pas ? Elle bouillonne mais reste

⁷ Carbon Dioxide Information Analysis Center, <http://cdiac.ornl.gov/GCP/>, Consulté janvier 2015 – voir aussi, Piguet Frédéric-Paul, "Quelle justice climatique? Les droits et permis d'émission en question", *Futuribles*, n° 405, mars-avril 2015, pp 5-18.

⁸ Pour de nombreux pays riches et pour les classes supérieures des pays pauvres, le dépassement de ce seuil peut atteindre voire dépasser un facteur 5 au niveau des activités de consommation (cf. [globalcarbonatlas.org](http://www.globalcarbonatlas.org/?q=en/emissions), <http://www.globalcarbonatlas.org/?q=en/emissions>)

impuissante, ses vagues peuvent mugir, elles ne la passeront pas. Mais ce peuple a un fond indocile et rebelle : ils s'écartent et s'en vont. Ils ne disent pas en eux-mêmes : « Ayons du respect pour le SEIGNEUR notre Dieu, lui qui nous donne la pluie au bon moment, celle d'automne et celle de printemps,⁹ et qui nous garde les semaines fixées pour la moisson. » Ce sont vos crimes qui perturbent cet ordre, vos fautes qui font obstacle à ces bienfaits. » (Jérémie, 5, 22-25)

Titre 2

PRINCIPES DE JUSTICE

*Principe
d'interdiction de
nuire à autrui
par négligence
grave*

Le dépassement du seuil d'émission de 2,9 t de CO₂ par personne et par an revient,¹⁰ aujourd'hui déjà, à nuire à autrui et à sa descendance par négligence. Cette action se distingue d'un manque de solidarité, ou d'omission d'aider, car elle met en jeu des vecteurs physico-chimiques – des « poisons » – dommageables pour la demeure commune et les écosystèmes de la Biosphère et, par voie de conséquence, pour l'humanité, autrui et ses lignées.

Le seuil à respecter a une certaine qualité d'évidence, mais la façon de juger des comportements des personnes et des communautés politiques en regard de ce seuil suppose une certaine finesse. D'un côté, nous habitons dans des dispositifs de vie qui nous empêchent de changer nos habitudes en un tournemain (absence de faute); de l'autre, ces dispositifs de vie sont bien le résultat de nos décisions conjointes à l'échelle individuelle et surtout politique et économique, d'où l'engagement de notre responsabilité causale dans ce processus mortifère. Rendre compte de cette situation de façon fidèle implique de souligner cette tension.

L'institution des droits d'émission, pour des montants trop élevés, légitime de façon répétitive des comportements menant à la création d'un préjudice à de trop nombreuses personnes et communautés. Cette institution crée une grande confusion, elle ne saurait être permanente et définitive. Il convient d'adopter le terme de *tolérances provisoires d'émission*, tolérances qui peuvent et doivent tomber.

Mettre un prix sur les émissions est certes une façon d'en faire baisser les montants, ce qui est utile, mais les marchés de *droits d'émission légitiment* des comportements qui ne sauraient être justifiés de la sorte. Ces droits sont formulés comme des *indulgences*,¹¹ ils assurent une justification permanente, d'où le besoin de reconsidérer le libellé de ce type d'incitation par le terme de tolérances provisoires.

☐ oui

☐ non

.....

• *NOUS NOUS ENGAGEONS* à contribuer à la diminution des flux prélevés et rejetés dans la Biosphère afin de cesser de nuire à autrui, à sa lignée et à sa communauté politique dans un laps de temps aussi rapide que possible. Nous nous engageons parallèlement à faire remarquer à ceux qui prélèvent et rejettent davantage de flux de matières que nous, qu'ils nuisent à autrui et, symétriquement, nous accepterons l'avis de ceux qui prélèvent et rejettent moins de flux de matières que nous (communautés politiques et individus).

⁹ Les saisons des pluies ne sont pas les mêmes dans les différentes régions, le lecteur adaptera sa compréhension du passage le cas échéant.

¹⁰ Voir note n°7.

¹¹ A l'instar de celles vendues par le Pape Léon X, au risque d'éloigner de nombreux Chrétiens de Dieu.

*Principes
d'équité, de
charité et de
justice sociale*

Les inégalités socio-économiques, la faim dans le monde et la difficulté d'accès à l'eau potable sont accentuées par les déséquilibres écologiques. Ceux-ci sont augmentés par la croissance des inégalités, la croissance de la consommation de masse et une croissance démographique déraisonnables.

Il convient de penser les principes d'équité, de charité (d'amour) et de justice sociale en regard du respect des limites de la Biosphère. La justice sociale doit mener ceux qui y contribuent, du fait de leurs revenus importants, à respecter les limites de la Biosphère, comme elle doit aider les bénéficiaires des transferts sociaux à respecter ces mêmes limites.

La charité et l'équité aident à mettre de l'humanité dans la justice.

• *NOUS NOUS ENGAGEONS* à témoigner de ces liens et à développer l'équité et la charité afin d'humaniser la justice sociale tout en insistant sur la prise en compte du cadre nécessaire à son expression (le respect de l'interdiction de nuire).

☐ oui

☐ non

.....

Louange

« Ainsi, tout ce que vous voulez que les hommes fassent pour vous, faites-le vous-mêmes pour eux : c'est la Loi et les Prophètes. » (Matthieu, 7,12)

Titre 3 :

RESPONSABILITES ENVERS LE PROCHAIN

A) Personnes et entités dont la responsabilité est engagée

*Responsabilisation
des personnes,
des
communautés
religieuses et des
communautés
politiques*

Il faudra la responsabilisation des personnes, des communautés religieuses et des communautés politiques du monde pour faire évoluer les choses et modifier en profondeur la démesure du système économique actuel. Ces trois niveaux de responsabilité sont indissociables.

Nous sommes conscients du rôle déterminant des communautés religieuses dans leur témoignage du message de foi, de charité et d'espérance pour contrecarrer les outrances du consumerisme et l'individualisme dans le monde.

• *NOUS NOUS ENGAGEONS* à exercer notre responsabilité en tant que personnes, membres d'une communauté chrétienne et membres d'une communauté politique. Nous demandons à Dieu dans sa grâce de nous aider dans ces trois fonctions (grâce qui nous exempt de justifier notre existence par nous-même). Nous nous engageons à mettre en avant la foi, l'espérance, la charité, l'équité, la responsabilité positive (prendre soin), la responsabilité négative (ne porter préjudice à quiconque).

☐ oui

☐ non

.....

Louange

« Maintenant donc demeurent foi, espérance, charité, ces trois choses, mais la plus grande d'entre elles, c'est la charité/l'amour. » (I Corinthiens, 13, 13)

« Qui demeure dans l'amour demeure en Dieu, et Dieu demeure en lui. Dieu est amour. » (I Jean, 4, 8 et 16)

B) Responsabilité des personnes

Modes de vie

Une éthique du bien vivre – *lifestyle ethics* – est importante pour la sensibilité et dans la construction de nos valeurs, mais elle n'est pas suffisante.

Nous sommes soucieux de changer de mode de vie et de renoncer à certaines habitudes de consommation nuisibles à long terme. Nous souhaitons changer, moins par souci de conformité extérieure à une convention, qui serait une action sans élan intérieur et une coquille vide, mais mû par un appel intérieur propre à la foi.

Nous réalisons l'immodestie de certains choix de vie, d'autant qu'ils sont ensuite imités selon une *rivalité mimétique*¹² menant à une démesure vaine et dommageable.

Concernant le climat et l'acidité des océans, il convient de diminuer nos émissions pour respecter le montant indiqué ci-dessus¹³ afin de ne pas nuire à autrui et de manifester concrètement notre charité. Nous sommes conscients de ne pas pouvoir atteindre cet objectif de façon individuelle, mais ce manque de puissance n'ôte rien à la justesse de l'engagement personnel.

• *NOUS NOUS ENGAGEONS* : 1° à porter une attention particulière à la façon de nous nourrir en remplaçant la plupart du temps viande et poisson par des légumineuses et autres aliments ; 2° à limiter les déplacements recourant aux énergies fossiles ; 3° à limiter la taille des logements et les équiper en conséquence ; 4° à éviter les objets dont l'obsolescence est programmée par les fabricants ; 5° à favoriser toutes actions allant dans le sens d'une sobriété joyeuse (tempérance), dans un esprit d'équité et de charité. Au terme d'un processus rapide, il convient que les émissions n'excèdent pas le seuil de séquestration des émissions par la Biosphère (et d'éventuels processus artificiels).

☐ oui

☐ non

.....

Engagement en faveur de la biodiversité

La diversité biologique de la Biosphère souffre de nos habitudes de consommation. Ne pas prendre soin de cet aspect revient à menacer tous ceux qui dépendent des écosystèmes de la Biosphère pour subsister.

Il convient d'éviter le commerce et la consommation des poissons ne venant pas d'écosystèmes gérés selon des règles de durabilité, du bois des forêts tropicales et des forêts boréales surexploitées au mépris de la biodiversité. Il faut privilégier l'agriculture biologique et éviter les produits agricoles issus de la déforestation ou acidifiant les sols (huile de palme et ananas notamment).

Il convient de veiller à la diversité biologique en favorisant les espèces locales au bénéfice de l'ensemble des créatures de cet écosystème, en évitant les couvertures végétales uniformes (pour illustration : gazon, haies de tuya ou de laurèle...)¹⁴.

• *NOUS NOUS ENGAGEONS* à prendre garde à la biodiversité dans nos habitudes alimentaires, dans le choix des matériaux de construction, et dans notre rapport aux espaces verts. Toutes ces actions manifestent notre bienveillance envers autrui et vont dans le sens d'un témoignage de la beauté de la Création.

☐ oui

☐ non

.....

Personnes en

L'économie contemporaine se caractérise par la recherche de gains de

¹² Les êtres humains s'imitent en désirant les mêmes choses que celles détenues par une partie de leurs congénères, d'où la rivalité pour les obtenir. Le terme de *rivalité mimétique* rend compte de ce comportement.

¹³ Voir page 4.

¹⁴ Cf. *Charte des jardins*, http://www.energie-environnement.ch/fichiers/charte_des_jardins/charte_des_jardins.pdf

*faveur de
l'agriculture
paysanne,
l'économie de
proximité et
solidaire au Sud*

productivité pour produire et vendre toujours davantage en baissant les coûts de production et de distribution. Cette démarche de rationalisation mène au chaos environnemental et sociétal car elle finit par supprimer des places d'emploi. Les économies qui comptent au nombre restreint des plus performantes ont – en théorie seulement – la capacité de réaliser les deux aspects conjointement, ce qui est très insuffisant.¹⁵

La seule manière de résister à cette montée du chaos et des injustices consiste à reconnaître une valeur particulière aux produits élaborés de façon artisanale, à les faire réparer le cas échéant et à se fournir davantage auprès de l'agriculture paysanne et biologique, à favoriser le commerce équitable, les coopératives et les indépendants qui offrent des produits avec des bilans environnementaux probants, dans un esprit de partage, de don et de contre don.

☐ oui

☐ non

• *NOUS NOUS ENGAGEONS* à nous fournir davantage auprès des coopératives, des indépendants, des réseaux de partage, de l'économie paysanne et biologique, de l'économie de proximité ou de l'économie solidaire pour les produits typiques du Sud.

.....

*Personnes en
faveur d'une
finance
responsable*

L'économie contemporaine se caractérise notamment par la recherche de gains financiers outranciers, obtenus au détriment des personnes, des communautés politiques et du respect des limites de la Biosphère.

Des établissements financiers tentent d'employer l'argent des épargnants de façon durable sur le plan environnemental, en favorisant une économie solidaire. Ils méritent d'être encouragés.

☐ oui

☐ non

• *NOUS NOUS ENGAGEONS* à travailler davantage avec eux, en leur confiant la gestion de notre argent notamment, et le retirer de là où il est mal employé.

.....

*Responsabilité de
la personne en
faveur de la
communauté
politique*

En tant que membres d'une communauté politique, nous sommes partie prenante des valeurs démocratiques et de solidarité qui l'animent. La politique a pour tâche la résolution de conflits profonds, d'où ses difficultés à trouver des accords satisfaisants. La perfection n'est pas de ce monde et le conflit est au cœur de la politique. Celle-ci a pour tâche – à la fois modeste et immense – d'éviter un état de guerre générale, non de créer une communauté parfaite.

Aussi ne faut-il pas se laisser décourager par les éventuelles contradictions de la communauté politique et les possibles dysfonctionnements de l'appareil d'Etat.

Notre communauté politique doit beaucoup à l'apport du christianisme qui met la Bible au centre de ses réflexions sur la vie publique, avec ses exigences d'amour du prochain, de justice et de vérité.¹⁶ Cet apport du christianisme vers le politique doit se poursuivre plus que jamais aujourd'hui. L'être humain doit quelque chose de lui-même à sa communauté politique et la dette morale à l'égard de la communauté politique est ce qui devrait unir les citoyens.

Il est du devoir des personnes vivant dans le monde de participer aux débats et décisions sur les orientations principales de la communauté

☐ oui

☐ non

¹⁵ Pour indice de preuve, la hausse des émissions au niveau des activités de consommation de la Suisse (économie à l'avant-garde des techniques sur le plan environnemental) a été de +17% de 1990 à 2012 (selon les chiffres de <http://www.globalcarbonatlas.org/?q=en/emissions>

¹⁶ Voir le Sermon sur la Montagne (Matthieu, chapitres 5 à 7) et la règle d'or en 7,12.

politique.

• *NOUS NOUS ENGAGEONS* à employer, dans le sens préconisé par la présente Déclaration, le droit de pétition, d'initiative et de référendum, le droit de vote, les autres instruments démocratiques, et à nous impliquer dans la société civile, dans les instances politiques et juridiques, et à faire connaître partout ce qui motive nos orientations à toute personne ou organisation intéressée.

.....

Responsabilité de témoignage et évangélisation

Vu la globalisation du monde, il faut prendre note des limites d'un engagement personnel en faveur de la Biosphère et de l'équité.

Cet engagement a toutefois une importance considérable car il montre qu'agir en faveur du respect des limites de la Biosphère médiatise aujourd'hui l'éthique chrétienne. Il renoue avec le désir d'harmonie avec le cosmos. L'envie de marcher – même imparfaitement – dans les pas du Christ aide à l'approfondissement de cet engagement.

☐ oui

• *NOUS NOUS ENGAGEONS* à témoigner de notre respect des limites de la Biosphère et à dire la charité et la justice envers le prochain, ainsi que l'espérance, qui sont au cœur de notre foi.

☐ non

.....

Louange

« C'est ici mon commandement: Aimez-vous les uns les autres, comme je vous ai aimés. » (Jean, 15, 12)

C) Responsabilité des communautés chrétiennes

Responsabilité des communautés chrétiennes dans la transmission de la parole de Dieu

L'Evangile est la bonne nouvelle et les Chrétiens cherchent à le vivre, c'est là leur vocation et leur responsabilité. Ils doivent gagner une certaine visibilité.

Le culte est le moment privilégié pour remercier Dieu et lui adresser des demandes de pardon et de grâce.

• *NOUS NOUS ENGAGEONS* à remercier Dieu pour ses bienfaits là où il convient, à annoncer la bonne nouvelle et à témoigner de notre foi de façon adéquate.

☐ oui

☐ non

.....

Place de Dieu dans nos vies

Les êtres humains n'ont pas vu que la croissance de leur économie constituait un leurre de liberté, une divinité qui finirait par les abandonner, les asservir ou par détruire leur demeure commune.

L'incapacité de cette divinité à fournir de l'emploi et à préserver les qualités de la Biosphère dans toutes les économies montre la nécessité du témoignage des Eglises en un Dieu libérant véritablement les êtres humains.

Il arrive que les hommes abusent de Son nom et qu'ils deviennent captifs de quelque mentor. Dieu promet toutefois d'apparaître en vérité à ceux qui le cherchent et ouvrent leur cœur aux pauvres, aux incroyants ou aux membres d'autres familles religieuses.

☐ oui

• *NOUS NOUS ENGAGEONS* à remercier Dieu et son Fils Jésus-Christ pour leurs secours et la grâce qu'ils nous offrent, à dire combien nous leur devons dans nos vies. Nous nous engageons à parler du mystère et de la grâce infinie du Dieu trois fois saint qui se révèle dans la Création et l'histoire du salut dont les Ecritures témoignent.

☐ non

.....

Déclaration et Engagements, Communautés Politiques, Foi et Biosphère

<i>Manifestations de fraternité</i>	L'exigence d'être au service de la vérité et de devoir être authentique pousse à un certain retrait et à une certaine réserve, voire une certaine distance dans les rapports interpersonnels. Cette façon de voir est largement répandue dans les sociétés individualistes dont les membres se réfugient dans les activités de consommation et ne parviennent plus à communiquer directement. Il s'agit de sortir de sa réserve pour laisser plus de place à la spontanéité. Maintes salutations signalant les Chrétiens et laissant la joie s'exprimer mériteraient d'être repris et, le cas échéant, adaptés à notre contexte : « A Dieu », « que Dieu te protège ! », « la paix du Christ »), autre. • <i>NOUS NOUS « ENGAGEONS »</i> à communiquer avec notre prochain sans masquer notre appartenance à la religion chrétienne et à laisser transparaître notre joie.	☐ oui ☐ non
<i>Rapport à la Création et à la Biosphère</i>	On parle de Création pour évoquer l'ensemble de la réalité (tout le Cosmos) en tant qu'œuvre et propriété de Dieu, le Créateur. La Biosphère est une partie de la Création. La Biosphère est la demeure commune des hommes et des autres êtres vivants, elle n'est pas propriété des hommes ni à leur libre disposition. Aux yeux de la foi, elle est un don de Dieu que nous sommes appelés à recevoir et à respecter. Biosphère est le terme scientifique qui permet de comprendre le fonctionnement de la demeure commune et à la concevoir comme un système ayant un <i>métabolisme</i> ne devant pas être modifié.¹⁷ Perturber la Biosphère risque de créer des dommages graves et irréversibles et de faire de nombreuses victimes. • <i>NOUS NOUS ENGAGEONS</i> à considérer la « Création » comme étant le terme théologique et la « Biosphère » le terme scientifique pour la demeure commune.	☐ oui ☐ non
<i>Manière de parler de la justice et de l'injustice</i>	Les déséquilibres écologiques accentuent les inégalités et celles-ci accentuent les déséquilibres écologiques. La recherche de l'égalité à tout prix en matière de niveau de vie peut mener à la destruction des qualités de la Biosphère. La voie à suivre est plutôt celle de la recherche d'égalité dans le respect des seuils d'émission, dans la modération et la sobriété joyeuse. Sachant que le niveau d'émission de gaz à effet de serre des plus privilégiés est si élevé qu'il contribue à nuire à autrui et à sa descendance par négligence, les communautés chrétiennes doivent reconnaître cela comme une faute collective, là et quand il y a lieu. On ne peut œuvrer valablement à la justice sociale sans respecter les limites de la Biosphère. • <i>NOUS NOUS ENGAGEONS</i> à respecter les équilibres de la Biosphère, sachant que c'est à cette condition que la charité et l'équité donnent leur sens à la justice.	☐ oui ☐ non
<i>Identification d'un faux dieu</i>	Lorsque les marchés montent, les hommes jubilent et retrouvent confiance dans l'avenir ; les marchés chutent et ils paniquent. Tout semble indiquer que la croissance économique fonctionne comme une	

¹⁷ Voir note 4.

divinité païenne et, qu'aujourd'hui, cette divinité – ce veau d'or – occulte le vrai Dieu et qu'elle mène au chaos à force de ne pas se réformer en profondeur.

Peut-être que les hommes éprouvent de grandes difficultés à vivre sans divinités intermédiaires – ou sans fétiches.¹⁸ En ce cas, ils doivent les choisir avec attention et réduire progressivement leur influence lorsqu'ils commencent à produire plus de mal que de bien.

☐ oui
☐ non

• *NOUS NOUS ENGAGEONS* à démasquer cette divinité, à dire pourquoi elle a besoin de son tribut d'hommes et de dégâts environnementaux et pourquoi elle est devenue particulièrement dangereuse.

.....

*Finance
responsable*

L'économie contemporaine se caractérise par la démesure financière et de trop nombreux investissements dans des secteurs dommageables pour la Biosphère et ses habitants.

• *NOUS NOUS ENGAGEONS* à confier l'argent de notre paroisse et communauté aux établissements financiers tentant de favoriser une économie écologique et solidaire. Nous nous engageons à dire de façon imagée la démesure de l'industrie financière, à désinvestir des énergies fossiles et à favoriser toute initiative allant vers une durabilité écologique.

☐ oui
☐ non
.....

*Gestion des biens
immobiliers*

Nombre de communautés chrétiennes gèrent des biens immobiliers. Il convient de faire les travaux nécessaires pour limiter l'emploi des énergies fossiles.¹⁹ Concernant leurs espaces extérieurs et jardins, elles veilleront à la diversité biologique des lieux en favorisant les espèces locales. Elles prendront toutes les mesures qui préservent les petits animaux sauvages (oiseaux, reptiles, batraciens, etc.) témoignages de la beauté et de la diversité de la Création.²⁰

• *NOUS NOUS ENGAGEONS* à prêter attention aux mesures diminuant l'impact climatique des bâtiments (à moins chauffer le cas échéant, à utiliser des matériaux de construction produits localement) et à préserver la diversité biologique des lieux.

☐ oui
☐ non
.....

*Responsabilité
des
communautés
chrétiennes
envers les
communautés
politiques*

Notre communauté politique doit une partie importante de ses valeurs et de son rayonnement à son héritage chrétien. Dans ses choix environnementaux, elle a fait des erreurs et continue d'en faire, malgré une prise de conscience générale des dégâts importants et en partie irréversibles subis par la Biosphère depuis l'industrialisation. Comme l'ont montré de nombreux rapports scientifiques depuis les années 70, il y a urgence à revoir fondamentalement les priorités du développement économique et social. Il est essentiel d'éviter que les décisions politiques et économiques continuent de protéger les comportements prédateurs, aux niveaux local, national et international.

Nous pensons que le message chrétien, comme celui de plusieurs autres religions et spiritualités, doit soutenir et renforcer les plaidoyers des scientifiques, les actions des groupes sociaux et partis politiques pour un

¹⁸ Cf. Latour Bruno, *Sur le culte moderne des dieux faitiches*, La Découverte, 2009 (1996), 204 p.

¹⁹ Cf. Kurt Aufderreggen (éd.): *Paroisses vertes. Guide écologique à l'attention des Eglises*. Genève, Labor et Fides, 2010, 143 p. Document de l'association suisse "oeku - Eglise et environnement"

²⁰ Cf. Hans Schmid et al. (éd.): *Les oiseaux, le verre et la lumière dans la construction*. Sempach, Station ornithologique suisse, 2012, 57 p.

véritable changement en matière de relation au milieu et à la Biosphère. Les Eglises offriront, nous l'espérons, l'éclairage indispensable pour renouveler le sens de la communauté politique, en mettant en question les priorités à la rationalisation et à la concurrence internationale, en rejetant toute forme de condescendance envers les populations défavorisées.

• *NOUS NOUS ENGAGEONS* à partager le message qui nous vient de l'Evangile sur Dieu, sa volonté pour sa Création et l'appel qu'il lance aux hommes à y vivre de manière responsable, reconnaissante et aimante. Nous souhaitons être porteurs de cet éclairage dans le débat politique et dans des dialogues respectueux de différentes approches, mais toujours avec l'objectif de transformer consciences et engagements. Nous voulons collaborer avec d'autres communautés chrétiennes, avec des mouvements spécialisés dans ces questions et avec les instances responsables de notre Eglise, des Eglises romandes et de la Fédération des Eglises Protestantes de Suisse et d'autres communautés religieuses.

☐ oui

☐ non

.....

Louange

« Au commencement était le Verbe, et le Verbe était tourné vers Dieu, et le Verbe était Dieu. Il était au commencement tourné vers Dieu. Tout fut par lui, et rien de ce qui fut, ne fut sans lui. » (Jean, 1, 1-3)

D) Responsabilité des communautés politiques

Principes de responsabilité politique

La menace actuelle sur le métabolisme de la Biosphère est due à une orientation erronée des communautés politiques en matière de développement. Malgré les avertissements dressés depuis le début des années septante, les communautés politiques se sont davantage consacrées au culte de la divinité économie.

Les communautés politiques – au moins les pays développés – doivent placer en premier lieu de leurs préoccupations le respect pour les limites de la Biosphère (avant la croissance économique). En cherchant à ne pas nuire à autrui et en mettant cette exigence au centre des préoccupations de la société internationale des Etats, il est possible de repenser les enjeux de partage et de justice sociale.

Les objectifs de réduction des émissions étant difficiles à atteindre pour les personnes envisagées isolément, l'engagement des communautés politiques à modifier leurs habitudes collectives en matière d'achats individuels est indispensable à l'engagement personnel des citoyens (et inversement).

☐ oui

☐ non

.....

• *NOUS NOUS ENGAGEONS* à rendre attentifs nos concitoyens à la responsabilité politique concernant les règles qui régissent nos habitudes collectives de consommation et des menaces qu'elles font peser sur autrui, en insistant sur le caractère global de ce problème.

Transition énergétique

En particulier, nous soutenons et appelons à mettre en place une transition énergétique qui permette de diminuer rapidement les gaz à effet de serre. Il convient toutefois de ne pas miser sur des technologies de substitution pouvant représenter un danger pour la santé humaine et les équilibres de la Biosphère.

A l'échelle globale, le fardeau de cette transition doit être supporté par les économies dites développées et ceux qui consomment et produisent en leur sein, au Nord comme au Sud.

Déclaration et Engagements, Communautés Politiques, Foi et Biosphère

Cette transition énergétique appelle à davantage de fraternité et de dialogue interculturel. Elle est indissociable du développement d'une économie de proximité, d'un surcroît de solidarité et d'une meilleure qualité de vie, notamment sur le plan communautaire. Elle doit être menée en permettant à chacun de trouver sa place et faire en sorte que l'économie redevienne une activité du bien vivre ensemble, et non de l'accumulation.

☐ oui
☐ non

• *NOUS NOUS ENGAGEONS*, en tant que citoyens, à saisir l'opportunité de la transition énergétique pour que notre communauté politique œuvre à davantage de solidarité, dans le respect des équilibres de la Biosphère.

.....

*Développement
d'une économie
de proximité*

De façon générale, les communautés politiques doivent créer les conditions légales favorisant l'organisation d'une économie de proximité : ateliers de réparation, rapprochement entre producteurs et consommateurs... des actions limitant le gaspillage et donnant du travail à de nombreuses personnes.

☐ oui
☐ non

• *NOUS NOUS ENGAGEONS*, en tant que citoyens, à informer et sensibiliser notre communauté politique de cet enjeu essentiel.

.....

*Spiritualité et
communautés
politiques*

Pour beaucoup de citoyens, la croyance ou la foi est essentielle. De là découlent des valeurs cruciales pour les communautés politiques.

☐ oui
☐ non

• *NOUS NOUS ENGAGEONS* à insister auprès des instances politiques pour une plus grande attention au souffle spirituel du Christianisme (et des grandes religions et spiritualités).

.....

Louange

« Quand je vois tes cieux, œuvre de tes doigts, la lune et les étoiles que tu as fixées, qu'est donc l'homme pour que tu penses à lui, l'être humain pour que tu t'en soucies ? » (Psaume 8, 4-5)

TITRE III : DISPOSITIONS FINALES

*Aide à la mise en
pratique des
engagements pris
dans ce texte*

L'exercice de la responsabilité est devenu de plus en plus complexe avec la globalisation de nombreux problèmes. Ce texte d'engagements suppose des échanges et un suivi des progrès réalisés par chacun et par les diverses communautés.

NOUS NOUS ENGAGEONS, en tant que paroissiens, à organiser des groupes mêlant prières, joie et prise de conscience des progrès réalisés et à faire, dans le domaine de notre relation à la Création et à la Biosphère.

*Amendements à
cette Déclaration*

La présente Déclaration pourra, dans quelque temps, être enrichie et amendée dans un processus de concertation. Seule cette approche interactive, avec des remises en question régulières, permettra de maintenir en vie l'état d'esprit qu'elle manifeste.

☐ oui
☐ non

NOUS NOUS ENGAGEONS, en tant que paroissiens, à revoir régulièrement cette déclaration et ces engagements afin de rester attentif aux besoins de la Création dans la période de troubles que nous traversons.

.....

*Transmission de
cette déclaration*

Persuadés que plusieurs religions ont un rôle important à jouer dans la prise de conscience de notre responsabilité envers la Biosphère, nous

Déclaration et Engagements, Communautés Politiques, Foi et Biosphère

acceptons que des éléments de cette déclaration soient repris et associés à d'autres considérants théologiques afin de correspondre aux exigences d'autres communautés religieuses.

☐ oui

NOUS NOUS ENGAGEONS, en tant que paroissiens, à nous inspirer de ce texte dans notre vie personnelle, communautaire et politique, à en faire la promotion en vue d'une adaptation à d'autres exigences théologiques.

☐ non

.....

Louange

« De toi, SEIGNEUR, je désire le salut, et ta Loi fait mes délices. » (Psaume 119, 174)

« Aussi mon cœur est dans la joie, et ma langue dans l'allégresse. Et même ma chair reposera avec espérance. » (Actes des Apôtres, 2, 26)

Lieu : Date :

Signatures :

Le groupe de travail de la Paroisse protestante de Chêne qui a voulu et rédigé ce texte était constitué des personnes suivantes : pasteurs Michel Schach, Gabriel Amisi et Jacques Matthey, Brigitte Buxtorf (musicienne), Ignace Haaz (philosophe), Dominique Guignard (musicien et biologiste), François Debey (économiste) et Jean-Marc Mottet (président du conseil). Avec le conseil de Frédéric-Paul Piguet pour les questions de philosophie du droit et de philosophie de la Biosphère.

Biosphère et interdiction de nuire : renouer avec une spiritualité politique ?

Frédéric-Paul Piguet ²¹

La question écologique dénote un échec profond du politique. Depuis le rapport Meadows sur les limites de la croissance paru en 1972 sous l'égide du club de Rome, la situation écologique de la planète n'a fait qu'empirer. De cet échec découle un désarroi et le besoin d'aller plus loin que les discours des gouvernements. De nombreux militants alter mondialistes ou partisans d'une décroissance économique sont d'ailleurs reconnaissants aux Eglises de leur travail sur le respect de la planète et ses habitants. Serait-ce que les Eglises défendent depuis longtemps des idées dont ces groupes constateraient aujourd'hui la valeur ? En tous les cas, la tempérance qui fait partie du vocabulaire théologique et moral depuis les origines se retrouve dans la « sobriété heureuse » des partisans de la décroissance.

A Lima, New-York ou ailleurs, les manifestations de 2014 et de 2015 en faveur du climat mobilisent davantage de personnes. On assiste à la montée de protestations connexes autour de l'emploi, de la protection d'une rivière... comme si la question climatique dépassait et fédérait des mouvements divers. Comme si elle permettait de trouver une cohérence là où il n'y aurait que juxtaposition d'intérêts divers.

Plus intéressant encore, il est envisageable de s'interroger sur l'émergence d'une *spiritualité politique*.²² Les manifestants ont des niveaux d'émission qui dépassent le niveau durable et l'on peut émettre l'hypothèse qu'ils disent autant leur besoin de changer de mode de vie personnel qu'ils reprochent aux grands émetteurs leur négligence fautive. Ils revendiquent moins des avantages économiques qu'ils ne disent leur dédain d'une existence dédiée à la consommation.

Avec la question climatique, la difficulté vient d'un changement d'échelle. En plus des pollutions locales gérées tant bien que mal depuis le XIX^e siècle, apparaissent des bouleversements globaux à l'échelle de la planète ; à côté des questions d'aide au développement connues depuis la première moitié du XX^e siècle, apparaît une remise en cause du système économique global. Ce texte vise à expliquer ces changements afin de préciser certains des termes de philosophie du droit de la *Déclaration* qui fait l'objet de cette publication.

La Biosphère comme demeure commune

La Biosphère est un organisme réunissant dans un processus indissociable l'ensemble des êtres vivants, l'océan, l'atmosphère et les sols. *Elle constitue le support de vie de l'humanité*.²³

Se référer à ce concept permet de souligner cette réalité physique : la Biosphère ainsi que nos corps d'êtres humains mettent en jeu pour l'essentiel du carbone, de l'azote, de l'oxygène et de l'hydrogène ; la base de la vie est composée de 22 acides aminés différents, dont 19 sont formés exclusivement de ces 4 atomes, deux ayant en plus un atome de phosphore et le dernier un atome de sélénium. Cette précision rend compte de l'unité de la vie.

Cela étant, la *Biosphère* regroupe l'ensemble des êtres vivants dans un processus indivisible.²⁴ Les êtres vivants ont modifié leur milieu au cours des temps, que se soit l'atmosphère, la couche d'ozone, les sols, les roches sédimentaires, les océans. Par exemple, une zone dénuée de sources d'eau suite à la déforestation peut retrouver des pluies et des sources après reforestation ; autrement dit, les arbres ont une certaine capacité d'« attraction » sur la pluie et d'« adaptation » de leur environnement à « leurs exigences ». Un phytoplancton, *Emiliana huxleyi*, facilite la formation des nuages au-dessus des

²¹ Docteur en sciences de l'environnement de l'Université de Lausanne, responsable enseignement et projets, Institut Biosphère, Genève. Auteur de *Justice climatique et interdiction de nuire*, Globethics.net, 2014, 550 p.

²² Selon le mot de Michel Foucault.

²³ On parle de Biosphère avec un grand « B » pour marquer son statut de demeure commune et pour la différencier de la biosphère avec un petit « b » qui est un objet de connaissance des sciences de la nature.

²⁴ Cf. Vernadsky Wladimir, *La biosphère*, Seuil, 2002 (1926), pp. 44-45 et 77-78.

océans et renforce le cycle de l'eau à l'échelle planétaire. L'atmosphère ne contenait pratiquement pas d'oxygène avant l'apparition de la végétation (il y a 420 millions d'années) et, si on mesure actuellement 21% d'oxygène dans l'atmosphère, c'est grâce à l'activité du règne végétal. En un mot, à l'échelle géologique, les êtres vivants modifient leur environnement.

Par ses échanges physicochimiques entre ses écosystèmes, la Biosphère a un *métabolisme* en situation d'*équilibre dynamique*. Cet équilibre a profité aux êtres humains qui peuvent considérer la Biosphère comme l'organisme avec lequel vivre en symbiose. Sur le plan philosophique, il n'est pas exagéré de dire que l'humanité habite un *organisme vivant*.

Tout organisme a des fonctions qui sont ses finalités, dont certaines occupent un niveau hiérarchique plus élevé que d'autres. Selon Passet, la finalité dominante de la Biosphère « englobe et dépasse les finalités de chacune de ses composantes »²⁵. Le social et le capital pourraient agir à la rigueur pour contrôler le tout, à la marge, en modulant certains des flux du métabolisme de la Biosphère, mais à condition d'épouser les finalités de ce tout. Autrement dit, il convient de subordonner l'activité économique au métabolisme de la Biosphère et de respecter cette hiérarchisation. Les flux que l'humanité peut s'autoriser sont donnés par un jugement écologisé connaissant le fonctionnement de la Biosphère. Nombre d'auteurs ont parlé de « finitude », un terme qui rend compte de la Biosphère comme finalité dominante du tout²⁶.

L'écologie scientifique lie le devenir de l'humanité et de la Biosphère en montrant que notre situation est celle d'un symbiote dépendant des qualités de son hôte. Du point de vue des générations qui se succèdent, l'organisme Biosphère transcende chaque génération, ce qui manifeste une certaine extériorité, sachant toutefois que nous faisons partie intégrante de cet organisme. Maints canaux mêlant inextricablement données scientifiques et discours normatifs montrent chaque jour, à qui sait voir, que la Biosphère constitue un organisme tutélaire nous enjoignant de vivre en harmonie avec lui. On retrouve par métaphore quelque chose de cette ancienne justice qui pensait l'activité humaine en regard d'une nature garante du droit (on parlait de *droit naturel*). La différence est qu'aujourd'hui la préoccupation va vers le respect des équilibres naturels, dans les termes d'une écologie scientifique postérieure au droit naturel classique et au droit naturel moderne. On ne renoue pas avec ces deux droits, mais on ferme la parenthèse d'une forme de justice qui n'avait plus besoin de se faire une idée de la nature.

Les rapports entre l'économie contemporaine et la Biosphère

Les modèles économiques actuellement dominants ne permettent pas, quoi qu'en disent de nombreux économistes, de créer de la richesse sans détruire les qualités de la *Biosphère*. L'économie humaine perturbe le métabolisme de la Biosphère, tant par la modification quantitative de certains éléments (émissions de dioxyde de carbone et d'oxyde d'azote notamment), que par l'extraction et la fabrication d'éléments étrangers aux cycles fondamentaux de la Biosphère. Les échanges de matières au sein de la Biosphère sont en équilibre dynamique alors que l'économie dominante est dans une logique de croissance continue des flux de marchandises et de services, et donc des flux de matières qui les sous-tendent. La contradiction entre les deux systèmes est fondamentale et le modèle du développement durable ne la résout pas malgré l'amélioration des processus de recyclage et de dématérialisation.

Les procédés de recyclage restent insuffisants dans un monde où la grande majorité des sociétés politiques aspire à un niveau de consommation élevé, alors que leurs avantages comparatifs diffèrent considérablement ; les techniques écologiques restent insuffisantes en regard du besoin systémique de l'économie en terme de croissance de la consommation – du verbe latin *consumere* signifiant 'consumer', 'détruire', puisqu'il faut que la demande progresse pour assurer de nouveaux débouchés à l'économie, y compris dans les pays développés en situation d'addiction à ce système.

Les effets induits en terme de réchauffement global constituent des risques inacceptables pour les ressources en eau, l'agriculture, la pêche, la sécurité alimentaire. Cela paraît peu sous l'angle économique, mais ce sont les fondements d'une vie de qualité qui sont ainsi menacés, sans parler des

²⁵ Passet René, *L'économie et le vivant*, 1983 (1979), Payot, p. 219.

²⁶ Cf. Meadows Dennis L. et al., *Rapport sur les limites de la croissance*, in *Halte à la croissance ?*, Fayard, 1972, p. 198.

conséquences des migrations climatiques et d'un effondrement de masse de la diversité biologique. La hausse du niveau des mers induite par les émissions de gaz à effet de serre menace de plus l'intégrité territoriale de nombreux pays et régions du monde et d'Europe.

L'économie avait pour tâche de canaliser la violence des êtres humains, mais elle menace les qualités de cette demeure commune qu'est la Biosphère, faute d'être finalisée sur le respect des limites écologiques du support de vie commun. Tout se passe comme si les êtres humains étaient en concurrence pour détruire les qualités de la Biosphère, tout en prétendant la préserver.

L'économie a pris la place du sacré

Le système économique figure une sorte de divinité ou d'auto-transcendance comme l'avait bien vu le théoricien libéral Friedrich von Hayek. Selon la critique qu'en fait Jean-Pierre Dupuy, l'économie moderne a pris la place du sacré archaïque car l'économie *contient* la violence – dans les deux sens du mot contenir : elle l'a en elle vu les phénomènes de concurrence pour les mêmes choses (on parle de rivalités mimétiques) ; mais elle fait aussi barrage à la violence puisque chacun peut acquérir davantage de biens grâce à la croissance économique, en travaillant à son propre bien (plutôt qu'en rançonnant son voisin) ; de plus, les règles économiques laissent accroire qu'il n'y a pas d'intention maligne derrière la déconfiture des perdants, ce qui limite le ressentiment et contient la violence.²⁷ L'économie n'est pas le sacré archaïque puisqu'elle ne ritualise pas un meurtre fondateur, mais elle occupe la place du sacré parce que, comme lui, elle contient la violence dans les deux sens du terme.

Autrement dit, l'économie figure une divinité à laquelle les êtres humains sont priés de rendre un culte, au risque de perdre tout ce qu'ils ont. S'ils consacrent quelque argent à des aides sociales c'est pour relancer la demande économique, s'ils s'occupent de protection de la nature c'est pour promouvoir le marché du tourisme vert... Tout doit rapporter dans les termes imposés par cette divinité ; tout, au final, lui revient.

La justice distributive au service de la croissance économique

La justice distributive alloue des avantages économiques, des transferts sociaux ou des infrastructures. C'est au nom de la justice distributive que l'on prélève des impôts et par elle que l'on finance l'éducation et la santé, ou que l'on finance les mesures de régulation des flux et comportements qui, sans cela, ruineraient, plus vite qu'aujourd'hui, les qualités de l'environnement. Limiter les décollages des avions gros porteurs pour réduire l'inconfort des nuisances sonores est encore une mesure de justice distributive.

La justice distributive distribue des charges et des avantages économiques et, comme elle légitime ce qu'elle distribue, elle désigne le *juste milieu* en accordant des droits sur des charges et des droits sur des avantages économiques. De nombreux philosophes de la morale voudraient, à partir de là, traiter de la question climatique dans les termes de la justice distributive. Ils envisagent de restreindre les quotas de droits et de permis d'émission de telle sorte que les émissions globales de gaz à effet de serre diminuent.

Dans le cas présent, des pays grands émetteurs ont des émissions de gaz à effet de serre par habitant qui dépassent les 15 ou 20 tonnes annuelles, voire davantage. Or, certains écosystèmes de la Biosphère, les océans, certains sols et forêts ont une capacité de séquestration du dioxyde de carbone (CO₂), dans le sens qu'ils le retirent de l'atmosphère. Par exemple, pour le CO₂, le niveau de séquestration s'élève à 2,9 tonnes *par habitant* et par année.²⁸ Au-delà d'un tel montant,²⁹ la hausse de la concentration atmosphérique de CO₂ augmente et avec elle le risque de basculement climatique. Un pays diminuant ses émissions en 40 ans pour se ranger sous le seuil de séquestration contribuerait encore, pendant cette période, à la hausse de la concentration atmosphérique de gaz à effet de serre dans l'atmosphère (malgré un effort considérable).

²⁷ Cf. Dupuy Jean-Pierre, *L'avenir de l'économie*, Flammarion, 2012, 290 p.

²⁸ Global Carbon Project, <http://www.globalcarbonproject.org/carbonbudget/14/data.htm>, Consulté 18 décembre 2014

²⁹ Ce montant varie avec le temps et nécessite une mise à jour régulière. Nous n'en disons pas davantage ici.

Confrontons-nous à des seuils chiffrés. Le niveau de concentration atmosphérique de CO₂ est actuellement de 400 parties par million (ppm). Ce niveau mène à une hausse de température de 0.8 à 2.3°C au delà de 2100.³⁰ De plus, les émissions actuelles, même réduites, vont encore contribuer à une hausse de la concentration de CO₂ pendant une à trois décennies dans le meilleur des cas. Malgré les efforts, les émissions à venir semblent à peine compatible avec le respect des 1.5°C, seuil essentiel à la survie d'une trentaine d'Etats insulaires ; elles mènent encore, c'est une occurrence que l'on ne peut écarter, au dépassement des 2°C, niveau que la communauté internationale s'est donné de ne pas dépasser (*likely*).

Malgré une baisse des émissions, vu les risques, distribuer des droits ou des permis d'émission aux grands émetteurs selon la justice distributive reviendrait à distribuer, potentiellement, le droit de participer à un dommage inacceptable doublé de la création d'un préjudice.

Si les risques s'avèrent inacceptables, comme nous le pensons, accorder des droits d'émission ou des permis d'émission (ou tous termes synonymes légitimant ces émissions) signifie accorder le droit de participer à un dommage inacceptable, ce qui est contradictoire. Comment comprendre la question climatique si, d'un côté, le risque est devenu grave, irréversible et potentiellement inacceptable et que, de l'autre côté, il est encore question de légitimer les émissions qui accroissent l'ampleur et la probabilité du risque ?

Nous avons là un premier indice de la non-opérabilité de la justice distributive pour allouer des droits d'émission aux grands émetteurs.

Indice second, nous vivons dans un monde où la justice distributive doit servir la croissance économique et montrer qu'elle rapporte. Aussi les allocations selon la justice distributive dépendent-elles de la croissance économique, la justice distributive ayant, en retour, à servir la croissance économique. Demander davantage de justice distributive dans le dossier climatique revient à ignorer l'opposition entre l'équilibre du métabolisme de la Biosphère et la croissance exponentielle inscrite dans la logique de l'économie actuelle. Mettre l'accent sur cette dernière ne pouvant que nuire à la Biosphère, la justice distributive ne peut jouer le rôle de gardienne principale des limites écologiques. Il convient de rappeler que la justice distributive sert à distribuer des ressources, du travail et de l'argent ; les énergies fossiles représentant exactement des ressources, du travail et de l'argent, ce n'est pas au nom de la justice distributive que l'on s'oppose à leur extraction.

Vu le discours de la justice distributive sur la réduction des gaz à effet de serre, la Biosphère a le statut d'un butin que l'on se partage plutôt que le statut d'une maison commune. Ce n'est donc pas du côté de la justice distributive qu'il faut chercher une réponse crédible à la question climatique.

Ces arguments ne disent pas tout de la contradiction suggérée ici, mais ils devraient aider à percevoir la quasi-impossibilité de respecter les limites de la Biosphère en s'en remettant directement à la justice distributive.

Cette thèse paraît extrême, mais il ne faut pas confondre l'objet qui émet un « poison » ou dont la production a nécessité cette émission (voiture, maison, viande...), avec le flux « mortifère » des gaz à effet de serre. Il convient de penser les régulations et mesures concrètes sur l'accès aux objets qui constituent des richesses dans les termes de la justice distributive (normes d'émission pour les voitures, accès aux énergies propres, etc.). Mais ces régulations ne disent pas à elles seules la justice.

Pour ce qui est des émissions de gaz à effet de serre, les grands émetteurs ne peuvent revendiquer des droits pour des montants au-dessus du seuil de séquestration et constituant de ce fait un poison pour les écosystèmes de la Biosphère. Les grands émetteurs ne peuvent recevoir de droits d'émission car ils n'ont pas suffisamment prêté attention aux avertissements qu'ils ont reçus depuis plus de 20 ans. Les marchés de droits d'émission sont en fait des marchés d'*indulgences* et qui plus est d'*indulgences* mortifères.

La question climatique mène tout naturellement à s'intéresser au principe d'interdiction de nuire à autrui.

³⁰ Rummukainen Markku, "Our commitment to climate change is dependent on past, present and future emissions and decisions", *Climate Research*, Vol. 64: 7–14, 2015, pp. 10 et 12.

Le principe d'interdiction de nuire à autrui par négligence

Il convient de définir le principe d'interdiction de nuire à autrui comme étant d'abord un principe préventif commandant de renoncer à créer un tort à autrui. L'opinion le remarque la plupart du temps une fois qu'il a été violé, mais c'est l'aspect préventif qui fait sa valeur. Ce principe est *a fortiori* préventif quand il s'agit d'éviter une négligence délétaire. Il convient alors d'interrompre des vecteurs physiques ou chimiques ou tout ensemble de tromperies. Cela étant, le principe d'interdiction de nuire dépend encore d'une conception du bien commun qui 'dira' si le dommage est acceptable ou inacceptable, sachant qu'un dommage acceptable implique seulement de mutualiser les pertes dans une perspective de justice distributive.

Soit deux conceptions concurrentes du bien commun :

1° Lorsque la condition première du bien commun est la croissance économique, les victimes climatiques font partie des dommages acceptables même s'il convient d'en minimiser le nombre. On met ces victimes en balance avec celles qui perdraient leurs activités économiques et leurs revenus du fait d'une transition écologique, en accordant une grande importance à ces pertes. Vu le poids du court terme dans cette conception du bien commun, personne ne constatera une transgression de l'interdiction de nuire par négligence par les grands émetteurs, malgré le nombre de victimes.

2° En revanche, lorsque la condition première du bien commun est l'équilibre dynamique du métabolisme de la Biosphère et la diversité biologique, émettre des gaz à effet de serre au-dessus du niveau de séquestration transgresse le principe d'interdiction de nuire à autrui par négligence. Les dommages aux victimes climatiques sont inacceptables parce qu'ils annoncent des événements plus graves qui pourraient aller jusqu'à emporter des communautés politiques en ruinant la condition première du bien commun. Vu cette situation de faute collective par négligence, chacun des Etats grands émetteurs est réputé solidaire du processus en cours, il en est coauteur. Ne pas se retirer de ce processus délétaire crée un préjudice à autrui et constitue une faute.

Avec la reconnaissance de la pertinence du principe d'interdiction de nuire, un représentant d'un Etat peu émetteur (sur une base *par habitant*) et menacé par les changements climatiques pourrait défendre son droit de façon vigoureuse face au représentant d'un pays tiers fortement émetteur. Pour protester, il n'a nul besoin que sa communauté soit en dessous du niveau de séquestration des gaz à effet de serre. Il suffit que les émissions de sa communauté soient inférieures à celles de la communauté dont il interpelle le représentant.

Lorsqu'une décision importante se prépare dans une société fortement émettrice, sur une filière énergétique par exemple, donc en rapport aux émissions de gaz à effet de serre, une opportunité de protestation diplomatique se présente. Le représentant du pays menacé pourrait protester en s'inspirant des mots suivants :

« Vous êtes un allié et un ami, mais, par des flux de gaz à effet de serre qui dépassent considérablement le niveau de séquestration, des flux plus élevés que les nôtres, par la mauvaise décision que nous craignons que vous preniez, vous nous nuirez comme vous nuirez davantage à la Biosphère, notre maison commune, condition supérieure du bien de tous... Votre attitude constitue une offense grave, je vous enjoins d'adopter une autre politique pour limiter ces flux délétères comme nous l'adoptons nous-mêmes ». Et ce discours, poli, amical et ferme peut se compléter par des convocations d'ambassadeurs, voire par des sanctions économiques.³¹ Les paroles paraissent banales, mais elles ont plus de portée que ceux de la justice distributive.

Avec la reconnaissance, par l'opinion, de la violation collective du principe d'interdiction de nuire par des émissions de gaz à effet de serre, des communautés politiques se projettent hors de l'économisme qui les gouvernait jusque-là pour reconnaître la Biosphère comme demeure commune et condition supérieure de leur bien commun (elle n'est plus un butin à se partager).

A l'appui de cette thèse, remarquons qu'en juin 2015, la Fondation *Urgenda* a gagné un procès civil reprochant à l'Etat des Pays-Bas une politique climatique trop laxiste en matière de diminution des émissions. Les juges lui ont donné raison en retenant notamment l'article 6:162 du Code Civil qui

³¹ Cf. Piguet Frédéric-Paul, *Justice climatique et interdiction de nuire*, Globethics.net, 2014, section 14.1.

interdit les actes créant un préjudice à autrui.³² Bien que faisant l'objet d'un recours, ce jugement laisse entendre que les niveaux trop élevés de gaz à effet de serre violent le principe d'interdiction de nuire à autrui, principe qui est au fondement de la loi civile, donc de l'égalité des citoyens devant la loi. Le fait que les juges aient considéré qu'il y avait un lien de causalité entre la politique de l'Etat des Pays-Bas et un risque de dommage climatique à venir, malgré le poids dérisoire, à l'échelle mondiale, des émissions des Pays-Bas, atteste que la question dépasse largement une question de justice distributive. L'Etat des Pays-Bas n'est certes qu'un participant au sein d'un collectif informel réunissant de nombreux pays, mais cette situation ne saurait en aucun cas lui servir d'excuse pour sa participation à la création de dommages graves et irréversibles. Cette décision de justice relève ainsi la création collective d'un préjudice et condamne l'Etat à diminuer les émissions sous sa juridiction.

Par extension, ce qui est jeu dans ce procès n'est rien moins que l'égalité civile des citoyens devant la loi, le principe selon lequel personne n'est habilité à offenser un tiers au prétexte qu'il serait inférieur en dignité. L'égalité civile s'oppose à ce type de violences et à d'autres violences similaires. Aussi les émissions trop élevées de gaz à effet de serre constituent-elles une menace réelle, non seulement sur les conditions matérielles d'existence des citoyens, mais sur l'égalité de droit civil qui est à la base de leurs libertés et de leurs institutions. Sachant que le niveau élevé des émissions menace de disparition certains Etats sensibles sur le plan écologique, ce jugement est en ligne avec le principe d'égale souveraineté des Etats.

Pour revenir à notre propos, si les victimes potentielles des bouleversements climatiques et leurs représentants veulent inverser la tendance, ils n'ont pas d'autre choix que de faire reconnaître l'atteinte aux qualités de la Biosphère par les émissions de gaz à effet de serre, un préjudice dont l'acmé est encore à venir. Et ils n'ont pas d'autre choix que de désigner comme coauteurs d'une *négligence fautive* les pays grands émetteurs se soustrayant à leur responsabilité.

En introduisant des mots plus cohérents et aussi plus durs autour du non-respect de l'interdiction de nuire, il devient possible de disqualifier ceux qui font moins d'efforts sur le plan climatique, tout en resserrant les rangs à l'intérieur du pays plaignant. Il s'agit de mettre en place un régime informel de sanctions et de dégâts d'image pour élever les coûts des Etats choisissant l'inaction. Ces sanctions et protestations permettent ensuite de diminuer le coût relatif de la transition énergétique pour ceux qui vont dans cette direction.

Vu ce qui précède, mettre le respect des qualités de la Biosphère au centre des préoccupations morales et politiques ne vise pas à accorder plus d'importance à cet organisme qu'aux besoins des êtres humains. Respecter la Biosphère, c'est admettre que le respect de cet organisme et demeure commune est en fait et en droit un acte de défense de l'égalité civile. Défendre les qualités de la Biosphère revient à défendre l'ordre institutionnel et les libertés essentielles à l'être humain tout autant que l'intégrité de leur demeure commune.

La question de la spiritualité politique

La communauté politique ne se définit pas par le propre de ses membres ou leur origine commune, mais par le fait que ses membres partagent une dette commune envers elle.³³ L'existence individuelle est offerte dans la mesure où elle est sacrifiée à sa propre finitude – la mort inévitablement – et, plus loin, qu'elle se doit à la communauté politique. Reconnaître son devoir – le *munus* des romains – envers la communauté est un préalable à la constitution de la communauté politique. C'est dans ce tissu d'obligations et de charges, mais aussi dans l'espérance d'un monde moins injuste et dans une quête toujours recommencée de la dignité de la personne que naît une spiritualité politique.

Concernant la question climatique, il y a spiritualité politique quand les personnes se considèrent endettées envers la communauté, tout en constatant sa corruption et en souhaitant ne plus rester passif. La remise en question s'exprime par un fort sentiment de liberté, une critique de ceux qui dirigent la communauté, la conscience des choses à changer dans les sphères du pouvoir, comme de les changer en soi, pour plus de fraternité et de justice au sein de la communauté et dans ses rapports avec les autres communautés. Vu l'échelle globale de la question climatique, une spiritualité politique comporte aussi des reproches à des pays tiers, au nom du bien commun, tout en acceptant les critiques

³² The Hague District Court, *Urgenda Foundation versus the State of the Netherlands* (Ministry of Infrastructure and the Environment), Judgment of 24 June 2015, C/09/456689 / HA ZA 13-1396.

³³ Cf. Esposito Roberto, *Communitas : origine et destin de la communauté*, Puf, 2000 (1998), 166 p.

des membres des communautés plus vertueuses. Autrement dit, traiter de la question climatique dans les termes de l'interdiction de nuire implique de se faire porteur d'une spiritualité politique, basée sur une sorte de 'patriotisme' de la Biosphère, complémentaire à la défense de l'égalité civile et de l'égalité souveraineté des Etats. La *Déclaration* qui précède donne sa perspective théologique du point de vue chrétien.

Cela étant, ce récit nous déstabilise un peu parce qu'il ne met pas en son centre des questions de justice distributive. Mais ces questions conservent leur importance puisque la vie des êtres humains implique nécessairement d'autres thèmes que la réduction des émissions de gaz à effet de serre ; la mise en œuvre d'un interdit requiert souvent des mesures incitatives, le partage d'infrastructures écologiques ou la protection de certaines activités professionnelles en lien avec la réduction des émissions, etc.

Avec la question climatique, nous voyons le bien et le mal autrement qu'on les voyait, sans pouvoir les départager de façon claire dans tous les domaines. Cette approche autorise toutefois l'identification des citoyens au défi politique qu'il convient de relever, de façon autrement plus profonde que les poncifs gestionnaires et comptables.

Plus précisément, c'est dans la reconnaissance de la Biosphère comme demeure commune et de la violation de l'interdiction de nuire à autrui par négligence que des groupes de citoyens et leurs représentants devraient inscrire le renouveau du discours sur la justice. La démarche n'est pas facile, mais elle offre une chance de sortir du tout économique qui se résout dans le *consumere* (consumer, détruire) plus que dans le *consummare* (faire la somme de, parvenir à son plein épanouissement).

L'approche des limites d'émission par la justice distributive est inopérante à l'échelle internationale parce qu'elle déforme la question climatique et la prive d'un ressort utile à l'affirmation d'une spiritualité politique. Dans la situation présente, il convient d'articuler le partage des avantages économiques sur la défense de l'égalité civile des membres de communautés politiques différentes. Les questions de partage des avantages économiques sont importantes et il convient de les articuler au respect d'une égalité ayant un statut supérieur. Le respect de cet ordre de priorité permet, au terme du processus, de reconnaître à la Biosphère le statut de demeure commune, de penser un ordre politique moins injuste et de préserver ce qui peut l'être en gardant l'espérance.

Les communautés religieuses ont un rôle déterminant à jouer en éclairant ces questions d'un point de vue spirituel, ce qu'ont bien perçu les initiateurs du texte *Déclaration et engagements de Chrétiens réunis à Genève en novembre 2015*. Je me permets de terminer ce texte en les remerciant pour la confiance qu'ils m'ont accordée sur ces éléments de philosophie morale et juridique.

FPP/ novembre 2015

BIBLIOGRAPHIE DE LA DECLARATION ET DU TEXTE D'ACCOMPAGNEMENT

- Abdulnour Khalil Khalel, *La distinction entre co-activité et complicité: étude de doctrine et de jurisprudence en Suisse, en Allemagne et en France*, Thèse de doctorat, Genève, 1967, 166 p.
- Agarwal A. & Narain S., *Global Warming in an Unequal World: a Case of Environmental Colonialism*, Centre for Science and Environment, 2003, (1991), 34 p.
- Allix Dominique, *Essai sur la coaction: contribution à l'étude de la genèse d'une notion prétorienne*, Librairie générale de droit et de jurisprudence, Paris, 1976, 239 p.
- Aufdereggen Kurt (éd.): *Paroisses vertes. Guide écologique à l'attention des Eglises*. Genève, Labor et Fides, 2010, 143 p.
- Collins, M., R. Knutti, J. Arblaster, J.-L. Dufresne, T. Fichet, P. Friedlingstein, X. Gao, W.J. Gutowski, T. Johns, G. Krinner, M. Shongwe, C. Tebaldi, A.J. Weaver and M. Wehner, 2013: *Long-term Climate Change: Projections, Commitments and Irreversibility*. In: Climate Change 2013: The Physical Science Basis. Contribution of Working Group I to the Fifth Assessment Report of the Intergovernmental Panel on Climate Change [Stocker, T.F., D. Qin, G.-K. Plattner, M. Tignor, S.K. Allen, J. Boschung, A. Nauels, Y. Xia, V. Bex and P.M. Midgley (eds.)]. Cambridge University Press, Cambridge, United Kingdom and New York, NY, USA, pp. 1029-1136.
- Conradie, Ernst, *Christianity and Earthkeeping. In search of an inspiring vision*. Stellenbosch, SunPress, 2011, 155 p.
- Conseil oecuménique des Eglises, *Ensemble vers la vie: mission et évangélisation dans des contextes en évolution*. Genève, COE, 2012
- Coste, René, *Dieu et l'écologie. Environnement, théologie, spiritualité*. Paris, Editions de l'atelier/éd. ouvrières, 1994, 272 p.
- Davidson Marc D., « Wrongful harm to future generations: The case of climate change », *Environmental values* 17, 2008, pp. 471-488.
- Dumont Louis, *Essais sur l'individualisme: une perspective anthropologique sur l'idéologie moderne*, Seuil, 1983, 265 p.
- Dupuy Jean-Pierre et Dumouchel Paul, *L'enfer des choses: René Girard et la logique de l'économie*, Seuil, 1979, p. 132.
- Dupuy Jean-Pierre, *La marque du sacré*, Carnets Nord, 2008, 280 p.
- Dupuy Jean-Pierre, *L'avenir de l'économie: sortir de l'économystification*, Flammarion, 2012, 292 p.
- Dupuy Pierre-Marie & Vinuales Jorge E., *International environmental law*, Cambridge University Press, 2015, 438 p.
- Egger, Michel Maxime, *La Terre comme soi-même. Repères pour une écospiritualité*. Genève, Labor et Fides, 2012, 322 p.
- Erkman Suren, *Vers une écologie industrielle: comment mettre en pratique le développement durable dans une société hyper-industrielle*, ECLM, Paris, 2004, 252 p.
- Esposito Roberto, *Communitas: origine et destin de la communauté*, Puf, 2000 (1998), 166 p.
- Feinberg Joel, *The moral limits of the criminal law*, Vol 1, Harm to others, Oxford University Press, 1987, 269 p.
- Fleury Cynthia, *La fin du courage: la reconquête d'une vertu démocratique*, Fayard, 2010, 203 p.
- Gasser T., Guivarch C., Tachiiri K., Jones C.D., Ciais P. (2014), "Negative emissions physically needed to keep global warming below 2°C", *Nature*, 3 Aug. 2015, 7 p.
- Girard René, *Quand ces choses commenceront*, (Entretiens avec Michel Treguer), Arléa, 1996 (1994), 199 p.

- Grinevald Jacques, « Sketch for a History of the Idea of the Biosphere », *Gaia in Action, Science of the Living Earth*, Edited by Peter Bunyard, Floris Books, Edinburgh, 1996, pp. 34-53.
- Hertwich Edgar G., « Consumption and the rebound effect: an industrial ecology perspective », *Journal of industrial ecology*, 9, 1-2, 2005, pp. 85-98.
- Illich Ivan, *Energie et Équité*, Seuil, 1975, 89 p. *
- IPCC, 2013: Summary for Policymakers. In: *Climate Change 2013: The Physical Science Basis. Contribution of Working Group I to the Fifth Assessment Report of the Intergovernmental Panel on Climate Change* [Stocker, T.F., D. Qin, G.-K. Plattner, M. Tignor, S.K. Allen, J. Boschung, A. Nauels, Y. Xia, V. Bex and P.M. Midgley (eds.)]. Cambridge University Press, Cambridge, United Kingdom and New York, NY, USA, pp. 3-29.
- Jackson Tim, *Prospérité sans croissance : la transition vers une économie durable*, De Boeck, 2010, 247 p.
- Jonas Hans, *Pour une éthique du futur*, Rivages poche, 2008 (1992), 117 p.
- Klein Naomi, « Capitalism vs the climate », *The Nation*, 9 nov. 2011, [Consulté 12 décembre 2011, <http://www.thenation.com/article/164497/capitalism-vs-climate->].
- Latour Bruno, *Sur le culte moderne des dieux faitiches*, La Découverte, 2009 (1996), 204 p.
- Latour Bruno, *Iconoclash*, in *Sur le culte moderne des dieux faitiches*, La Découverte, 2009 (2002), pp. 135-201.
- Leopold Aldo, *Almanach d'un comté des sables*, Flammarion, 2000 (1949), 289 p.
- Lovelock James, « The Gaia Hypothesis », *Gaia in Action, Science of the Living Earth*, Peter Bunyard, Floris Books, Edinburgh, 1996, pp. 15-33.
- Lovelock James, *Les âges de Gaïa*, Robert Laffont, 1990 (1988), 276 p.
- Margulis Lynn, Guerrero Ricardo, Bunyard Peter, « We are all Symbionts », in : *Gaia in Action, Science of the Living Earth*, Edited by Peter Bunyard, Floris Books, Edinburgh, 1996, pp 167- 185.
- Mathesius Sabine, Hofmann Matthias, Caldeira Ken, Schnellhuber Hans Joachim (2013), "Long-term response of oceans to CO2 removal from the atmosphere", *Nature Climate Change*, 7 p.
- Mauss Marcel, *Essai sur le don*, in *Sociologie et Anthropologie*, Presses Universitaires de France, 1997 (1904-1905), pp. 145-279.
- Meadows Dennis L., Meadows Donella H., Randers Jorgens, Behrens III William W., *Rapport sur les limites de la croissance*, in *Halte à la croissance ?*, Fayard, 1972 (1972), pp. 128-309.
- Moltmann, Jürgen, *Le rire de l'univers. Traité de christianisme écologique*. Anthologie réalisée et présentée par Jean Bastaire. Paris, Cerf, 2004, 146 p.
- Nouis, Antoine, « La Création », in : *Id., Catéchisme protestant*. Paris, Olivétan/Lausanne, Office Protestant d'Education Chrétienne, 2010, (deuxième édition augmentée), p. 285-323.
- Papaux Alain & Wyler Eric, *L'éthique du droit international*, Que sais-je ?, PUF, 1997, 126 p.
- Pape François, *Loué sois-tu. Encyclique. Sur la sauvegarde de la maison commune*. Paris, Bayard/Mame/Cerf, 2015, 205 p.
- Pignarre Philippe, Stengers Isabelle, *La sorcellerie capitaliste : pratiques de désenvoûtement*, La Découverte, 2005, 226 p.
- Piguet Frédéric-Paul, *Justice climatique et interdiction de nuire*, Globethics.net, 2015, 550 p.
- Piguet Frédéric-Paul, "Quelle justice climatique? Les droits et permis d'émission en question", *Futuribles*, n° 405, mars-avril 2015, pp 5-18.
- Piguet Frédéric-Paul, « Justice climatique : penser le principe d'interdiction de nuire dans une perspective interactionniste ? », *Interactionnisme et norme : approche transdisciplinaire*, Sous la direction de Emmanuel Jeuland et Emmanuel Picavet, Editions IRJS, Collection Bibliothèque de l'Institut d'étude juridique de la Sorbonne-André Tunc, 2015 pp. 76-95 (à paraître).
- Rummukainen Markku, "Our commitment to climate change is dependent on past, present and future emissions and decisions", *Climate Research*, Vol. 64: 7-14, 2015, pp. 7-14.

- Sandel Michael, *What money can't buy: the moral limits of markets*, Allen Lane, 2012, 244 p.
- Schmid Hans et al. (éd.): *Les oiseaux, le verre et la lumière dans la construction*. Sempach, Station ornithologique suisse, 2012, 57 p.
- Serres Michel, *Le mal propre : polluer pour s'approprier ?*, Le Pommier, 2008, 91 p.
- Shue Henry, *Climate justice: vulnerability and protection*, Oxford University Press, 2014, 353 p.
- Stern Nicholas, « The economics of climate change », *Climate ethics : essential readings*, Ed. by Stephen M. Gardiner, Simon Caney, Dale Jamieson, and Henri Shue, Oxford University Press, 2010, pp. 39-76.
- The Hague District Court, *Urgenda Foundation versus the State of the Netherlands* (Ministry of Infrastructure and the Environment), Judgment of 24 June 2015, C/09/456689 / HA ZA 13-1396.
- Vernadsky Wladimir, *The Biosphere*, Copernicus, 1998 (1926), 192 p.
- Walzer Michael, *Sphères de justice : une défense du pluralisme et de l'égalité*, Seuil, 1997 (1983), 391 p.

SITES WEB

- Carbon Dioxide Information Analysis Center, <http://cdiac.ornl.gov/GCP/>, Consulté janvier 2015
- Charte des jardins, http://www.energie-environnement.ch/fichiers/charte_des_jardins/charte_des_jardins.pdf
- Globalcarbonatlas.org, <http://www.globalcarbonatlas.org/?q=en/emissions>)
- Global Carbon Project, <http://www.globalcarbonproject.org>
- National Oceanic and Atmospheric Administration, Earth System Research Laboratory, *Trends in Atmospheric Carbon Dioxin*, <http://www.esrl.noaa.gov/gmd/ccgg/trends/>
- Geology.com, « Global sea level rise map », <http://geology.com/sea-level-rise/>